



Jeudi 12/12/2019

De 8h30 à 14h

C.I.V.A. rue de l'Ermitage 55
1050 Bruxelles

**« Attestations
psychologiques
dans la procédure d'asile,
un papier qui pèse lourd ? »**

L'aide psychologique et/ou psychiatrique aux demandeurs d'asile nécessite quelques aménagements, liés à la différence de langue, de culture, à la précarité sociale ou à la méconnaissance du cadre. A cela s'ajoute une situation socio-juridique qui peut entretenir, voire accentuer, les troubles. Dans ce contexte, le clinicien peut être convoqué à une place de témoin-expert, pour attester, de la réalité des troubles, de leur impact sur la capacité à répondre aux exigences de la procédure de droit au séjour, voire de leur lien putatif avec les événements à la base de l'exil de leurs patients. Quel est le poids de ce document d'attestation pour les différents protagonistes ? Cette matinée d'étude propose un regard croisé psycho-médico-juridique sur la question.

8h30-9h - Accueil

9h-9h30 - Introduction : Jonathan Nyckees, psychologue (Ulysse) et Françoise Hanon, médecin (centre d'accueil du Petit-Château)

9h30-10h - Du point de vue de l'avocat : Pierre Robert (Kompaso)

10h-10h30 - Vignette croisée : Isabelle Moureau, médecin (Constats), Caroline Mommer, avocate (Artégéal), Oumar Diallo, assistant social/médiateur culturel (Constats),

Alain Vanoeteren, psychologue (Ulysse)

10h30-10h50 - questions

10h50-11h40 - pause café

11h10-11h40 - du point de vue des psys: Anne Bautier et Barbara Santana (Le Méridien)

11h40-12h10 - du point de vue du Conseil du Contentieux des Etrangers: Jean-François Hayez, Magistrat.

12h10-12h50 - questions

12h50-14h - lunch (*offert*)

Date limite d'inscription

le 6/12/2019 :

reseau@ulysses-sm.be

P.A.F. : 30 €
Etudiants,
chômeurs : 20 €
Par virement :
Ulysse
BE94 0682 3374 9314
Mention : Nom,
prénom - 12/12/19